

**SOCIETE DE PLACEMENT ET DE DEVELOPPEMENT
INDUSTRIEL ET TOURISTIQUE « S.P.D.I.T »**

**ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 4 AVRIL 2018**

Messieurs les actionnaires de la Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique « SPDIT-SICAF » sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle pour le mercredi 4 avril 2018 à 9H00 à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises, Les Berges du Lac, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2017.*
- 2. Lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers de cet exercice.*
- 3. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.*
- 4. Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.*
- 5. Affectation des résultats.*
- 6. Rémunération des membres du Conseil d'Administration.*
- 7. Rémunération des membres du Comité d'Audit Interne.*
- 8. Quitus pour l'exercice aux Administrateurs.*
- 9. Renouvellement de mandat d'Administrateurs.*
- 10. Pouvoirs à donner.*

PROJET DE RESOLUTIONS

A SOUMETTRE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et les rapports des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2017 ainsi que les explications complémentaires fournies, approuve intégralement le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers concernant le même exercice et donne quitus entier, définitif et sans réserve au Conseil d'administration pour sa gestion au 31/12/2017.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des sociétés commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité.

TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat des Administrateurs suivants :

- *Monsieur Mohamed BOUSBIA*
- *Monsieur Guy DE CLERCQ*
- *Monsieur Jean Claude PALU*
- *La Société de Fabrication des Boissons de Tunisie*

pour trois ans se terminant avec l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2020.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le montant des rémunérations des membres du Conseil d'Administration fixé à 8.000 dinars nets par Administrateur.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le montant des rémunérations des membres du Comité Permanent d'Audit Interne fixé à 4.000 dinars nets par membre.

SIXIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de répartir comme suit les bénéfices de l'exercice 2017 :

RESULTAT NET AU 31/12/2017	<u>17 527 014,093</u>
<i>Montant réinvesti affecté au compte Réserve à Régime Spécial</i>	-320 115,841
RESULTAT DISPONIBLE	<u>17 206 898,253</u>
RESULTATS REPORTEES	1 315 514,716
	RELIQUAT 1
	<u>18 522 412,969</u>
<i>Montant de la Réserve à Régime Spécial affecté en report à nouveau devenu dispon</i>	0,000
BENEFICES DISTRIBUABLES	<u>18 522 412,969</u>
DIVIDENDES 2017	15 400 000,000
	RELIQUAT 2
RESULTATS REPORTEES 2017	3 122 412,969

*Soit un dividende de 0,550 dinar par action, ou 55% du nominal.
La mise en paiement s'effectuera à partir*

SEPTIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.